

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2018

---

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Rejeté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° CD548

présenté par

M. Garot et Mme Batho

à l'amendement n° CD|297 de Mme Maillart-Méhaignerie

-----

### ARTICLE 11

I. - A l'alinéa 3 substituer au taux : « 20 % »

les mots : « au moins 30 % » ;

II. - Et compléter l'alinéa 3 par les mots : « ou de surfaces agricoles en conversion au sens de l'article 17 du Règlement (CE) 834-2007 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.